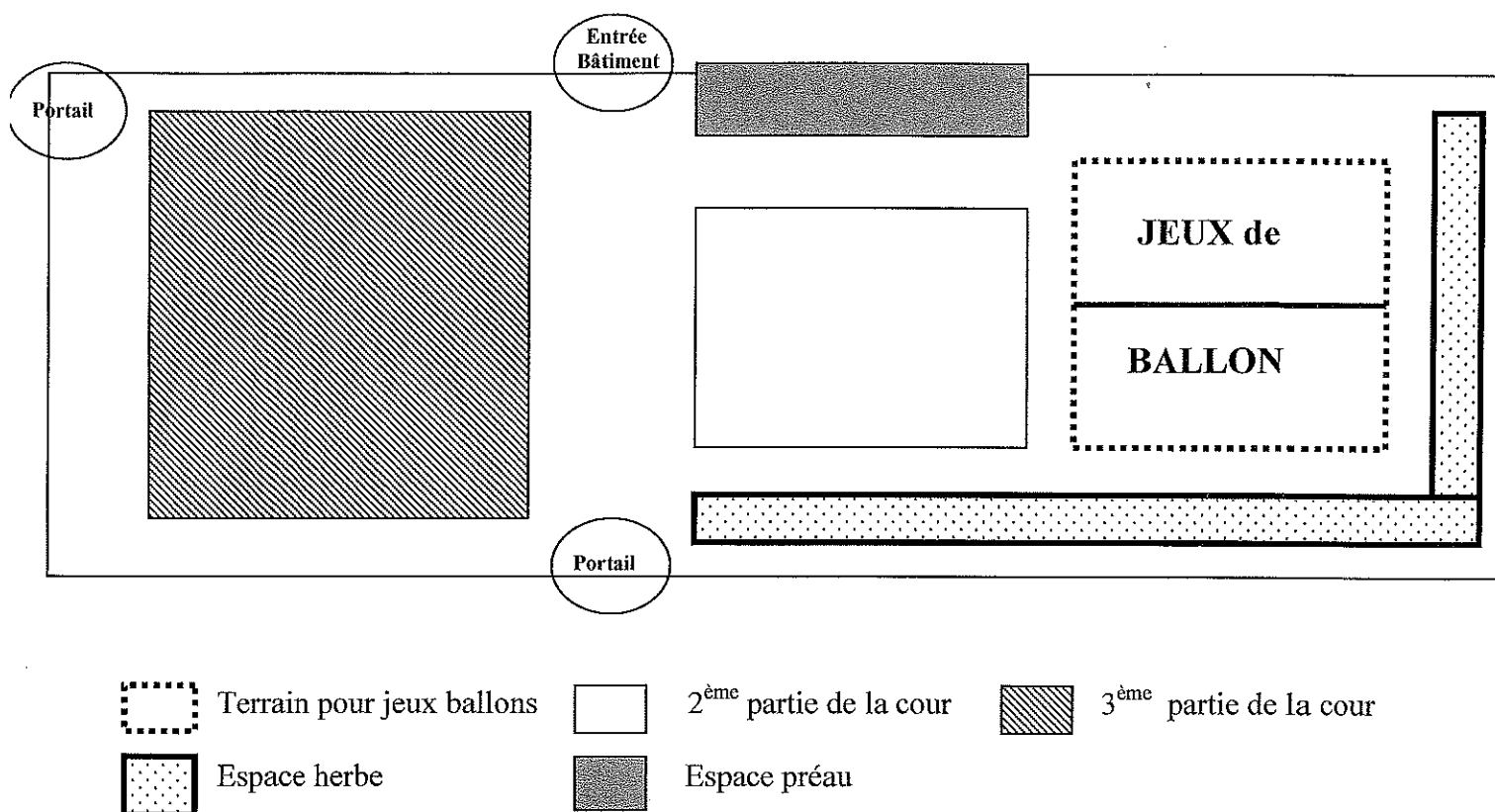


REGLES POUR MIEUX VIVRE DANS LA COUR DE RECREATION



REGLES GENERALES

- 1- Les adultes sont dans la cour pour aider et protéger les élèves, les grands peuvent aussi aider les plus petits.
- 2- Je range mon cartable sous un banc du préau et mon manteau sur un banc.
- 3- Je mets les papiers à la poubelle.
- 4- Je ne mange pas de chewing-gum ou de sucettes.
- 5- Je ne lance pas de cailloux ou d'objets durs, c'est dangereux pour mes camarades.
- 6- Je prends soin du matériel qui m'est confié.
- 7- Je restitue et je range les jeux quand j'ai fini de jouer.
- 8- Les jeux électroniques ainsi que tous les jeux personnels restent à la maison.
Les billes et les cordes à sauter ne sont pas autorisées.
- 9- La première fois que j'entends les enseignants frapper dans les mains, je passe aux toilettes et/ou je me range. La deuxième fois, je me range.
- 10- Je ne sors pas de l'enceinte de l'école.
- 11- Les toilettes :
 - Les toilettes handicapées sont réservées aux garçons CM1 et CM2.
 - La porte coulissante (donnant dans le couloir) doit rester fermée pendant les récréations et ouverte pendant les cours.
 - **Les toilettes ne sont pas un espace de jeu.**

12- Pendant le temps de récréation, tous les élèves sont dans la cour, aucun ne reste ou ne revient dans les classes ou le couloir sauf autorisation exceptionnelle des enseignants.

13- Les poubelles doivent être utilisées pour jeter tous les déchets qui ne seront pas laissés dans la cour de récréation.

AMENAGEMENT COUR ET JEUX

Jeux mis à disposition : ballons mousse
petites voitures
livres
craies (gérées par les enseignants de service).

14- Les jeux de ballon se tiennent dans le terrain délimité à cet effet.

- Le nombre de ballons en mousse mis à disposition des élèves pour les jeux de cour est défini et arrêté pour l'année scolaire.

- Les jeux de ballon sont proscrits par temps de pluie.

- Tous les élèves peuvent jouer au ballon, aucun élève n'a le droit d'en exclure un autre.

- Les élèves, qui ne jouent pas au ballon, doivent contourner le terrain délimité.

15- La 2^{ème} partie de la cour : est réservée à tous les jeux sauf ceux de ballon.

16- L'espace « herbe » : est réservé pour se poser, en aucun cas pour courir, grimper aux arbres ou en arracher le feuillage, creuser, faire de la gymnastique.

- Cet espace est proscrit par temps de pluie.

- Les bancs sont faits pour s'asseoir, ce matériel doit être respecté.

17- L'espace préau : est réservé pour les jeux calmes.

- Le mur en brique rouge n'est pas un fronton !

18- le hall d'entrée : est réservé aux lecteurs. Cet espace étant restreint, seulement 7 lecteurs sont admis en même temps. Les livres doivent être rangés en fin de récréation.

19- La 3^{ème} partie de la cour de récréation est un espace « de promenade ». Il y est strictement interdit de courir.

L'équipe enseignante.

Signature des parents :

Signature de(s) élève(s) :

Stobrien